

FAITS SAILLANTS

- Le portrait du faible revenu des personnes âgées du Québec **varie significativement** selon l'indicateur de mesure utilisé.
- Selon la **mesure du panier de consommation** (MPC), l'indicateur de référence des gouvernements, les personnes âgées de 60 ans et plus, comparativement aux personnes âgées de 25 à 59 ans, ont tendance à présenter de plus bas taux de faible revenu (7 %) et parmi elles, le taux a tendance à baisser pour les groupes les plus âgés. La tendance est la même pour les 65 ans et plus.
- D'autres indicateurs, dont la **mesure de faible revenu** (MFR) et le coefficient de Gini, indiquent pour leur part **une hausse des inégalités de revenu** au sein de la population âgée de 65 ans et plus.
- Le portrait du faible revenu basé sur le **seuil de revenu viable** (SRV), un indicateur alternatif développé récemment, indique pour sa part que les personnes âgées du Québec présentent **un taux de faible revenu plus élevé** (49,2 %) que celui des personnes âgées de 25 à 59 ans (29,6 %), un taux qui a tendance à **augmenter avec l'âge**.
- Les personnes habitant en **région rurale** ou **peu peuplée**, les **femmes**, les **personnes peu scolarisées** et les **personnes immigrantes** présentent des risques plus élevés de se **trouver à faible revenu**, quelle que soit la mesure utilisée.
- La fiscalité est de plus en plus utilisée par les gouvernements pour assurer une certaine redistribution des revenus. **De nombreux crédits d'impôt non remboursables sont utilisés par les Québécoises et Québécois de 60 ans et plus**, mais ces mesures ne bénéficient pas nécessairement aux personnes à faible revenu et peuvent dans certains cas renforcer certaines iniquités.
- Trois crédits d'impôt remboursables, le **Crédit d'impôt pour soutien aux aînés**, le **Crédit d'impôt pour la solidarité** et le **Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés**, ont été recensés comme étant parmi les mesures fiscales les plus utilisées par les personnes âgées. Si ces instruments semblent effectivement soutenir les personnes à faible revenu, ils ne permettent vraisemblablement pas d'atteindre un niveau de vie décent, c'est-à-dire un niveau de vie suffisant, digne, exempt de pauvreté et adapté à la réalité québécoise.
- La **simulation d'une bonification majeure** de ces trois crédits remboursables montre **d'importantes réductions du faible revenu selon le SRV**, l'amenant sous la barre des 10 %, mais moyennant un budget important.